



## FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

ANNEE 2018-2019

*Un seul dossier par famille si la filiation est identique  
(à retourner en mairie)*

### **INFORMATIONS GENERALES :**

L'inscription concerne chaque enfant susceptible de fréquenter, même exceptionnellement le restaurant scolaire.

Les tarifs pour l'année 2018-2019 sont les suivants : - repas maternelle : 3,30 €  
- repas primaire : 3,60 €

La fréquentation du restaurant scolaire se fait par l'acquisition de tickets de cantine, à acheter soit :

- sur le site internet de la mairie de Beauvoir sur Mer – Rubrique Enfance/Jeunesse – Restaurant scolaire : règlement par carte bancaire
- en mairie : règlement par chèque ou espèces

L'enfant doit fournir son ticket de cantine chaque jour au personnel municipal.

Attention : pour tout enfant devant suivre un Protocole d'Accompagnement Individuel (PAI), veuillez à fournir le protocole.

### **RENSEIGNEMENTS SUR LE/LES ENFANT(S) :**

<b><u>ENFANT 1 :</u></b> NOM : PRENOM : CLASSE : <input type="checkbox"/> Ecole publique Le Gois <input type="checkbox"/> Ecole privée St Joseph	<b><u>ENFANT 2 :</u></b> NOM : PRENOM : CLASSE : <input type="checkbox"/> Ecole publique Le Gois <input type="checkbox"/> Ecole privée St Joseph
<b><u>ENFANT 3 :</u></b> NOM : PRENOM : CLASSE : <input type="checkbox"/> Ecole publique Le Gois <input type="checkbox"/> Ecole privée St Joseph	<b><u>ENFANT 4 :</u></b> NOM : PRENOM : CLASSE : <input type="checkbox"/> Ecole publique Le Gois <input type="checkbox"/> Ecole privée St Joseph

### **RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS :**

#### **PERE / TUTEUR :**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : ..... MAIL : .....

#### **MERE / TUTRICE :**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : ..... MAIL : .....

### **AUTRE PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : ..... MAIL : .....

TOURNEZ SVP →

Nous soussigné(s), ....., responsables légaux de l'enfant ..... ou des enfants .....

déclarons avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur et de la charte de l'utilisateur du restaurant scolaire, et fait part aux enfants concernés dont nous assurons la représentation légale des règles de vie à respecter à la cantine pour contribuer au bien-être de tous ;

et

autorisons  n'autorisons pas (conformément au droit à l'image et à sa diffusion) à ce que tous supports visuels (photographiques, vidéos) puissent être utilisés sans contrepartie financière dans le cadre des activités du restaurant scolaire ou de publication de la ville de Beauvoir sur Mer.

A : .....

Signature des responsables légaux :

Le : .....

**Traitement de vos données personnelles :**

- Les informations renseignées dans le présent formulaire sont consignées dans un fichier papier tenu par le service communal « Moyens des services » aux fins de gestion du service public de restauration scolaire. Les agents municipaux des services « Restaurant scolaire » et « Accueil à la population », ainsi que la Direction générale des services communaux, ont accès aux informations. Le maire de Beauvoir-sur-Mer est responsable des traitements effectués. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de définition de directives post-mortem à l'égard de vos données et de celles des enfants dont vous assurez la représentation légale, ainsi que de leur utilisation, que vous pouvez exercer auprès du Maire de Beauvoir-sur-Mer (Commune de Beauvoir-sur-Mer, Place de l'Hôtel de Ville, BP46, 85230 Beauvoir-sur-Mer ; secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr), à condition de justifier de votre identité. Les informations ainsi traitées ont vocation à être supprimées à la fin de l'année scolaire ou, au-delà, une fois effectué le recouvrement des sommes dues au titre de l'utilisation du service public de restauration scolaire.
- Un pointage des repas servis au restaurant scolaire est par ailleurs effectué pour la gestion du service. Les données collectées à cette occasion sont traitées par le service « Moyens des Services » de la ville de Beauvoir-sur-Mer. La Direction générale des services municipaux a accès aux informations. Le maire de Beauvoir-sur-Mer est responsable des traitements effectués. Vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes, d'accès et de rectification à l'égard de vos données et de celles des enfants dont vous assurez la représentation légale, que vous pouvez exercer sur demande auprès du maire de Beauvoir-sur-Mer (Commune de Beauvoir-sur-Mer, Place de l'Hôtel de Ville, BP46, 85230 Beauvoir-sur-Mer ; secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr), à condition de justifier de votre identité. Les informations ainsi traitées ont vocation à être supprimées à la fin de l'année scolaire ou, au-delà, une fois effectué le recouvrement des sommes dues au titre de l'utilisation du service public de restauration scolaire.
- En outre, le personnel du restaurant scolaire municipal tient à la disposition du personnel enseignant un cahier de liaison pouvant comporter des appréciations sur les enfants dont vous assurez la représentation légale. La Direction générale des services communaux a accès aux informations. Le maire de Beauvoir-sur-Mer est responsable des traitements effectués. Vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes, d'accès et de rectification et de définition de directives post-mortem à l'égard de vos données et de celles des enfants dont vous assurez la représentation légale, ainsi que de leur utilisation, que vous pouvez exercer sur demande auprès du maire de Beauvoir-sur-Mer (Commune de Beauvoir-sur-Mer, Place de l'Hôtel de Ville, BP46, 85230 Beauvoir-sur-Mer ; secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr), à condition de justifier de votre identité. Les informations ainsi traitées ont vocation à être supprimées à la fin de l'année scolaire. **En signant la présente fiche d'inscription, vous consentez aux traitements effectués dans ce cadre.**
- Enfin, les images dont vous autorisez par la présente la captation et la diffusion pour l'usage susénoncé sont susceptibles d'alimenter la photothèque/vidéothèque de la ville de Beauvoir-sur-Mer, auxquelles peuvent accéder les agents communaux dans l'exercice de leurs missions. Le maire de Beauvoir-sur-Mer est responsable des traitements effectués. Vous disposez d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'accès, de rectification et de définition de directives post-mortem à l'égard de vos données personnelles, que vous pouvez exercer sur demande auprès du maire de Beauvoir-sur-Mer (Commune de Beauvoir-sur-Mer, Place de l'Hôtel de Ville, BP46, 85230 Beauvoir-sur-Mer ; secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr), à condition de justifier de votre identité.